

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 19

Artikel: Lausanne, le 11 mai 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteūr vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 11 mai 1872.

La séance du Conseil communal de Lausanne du vendredi 3 courant, a eu toute l'importance d'un événement. La grosse question des eaux avait amené à la tribune des flots de population, et les bancs des conseillers n'offraient aucune place vide.

La situation était on ne peut plus tendue.

C'est en vain qu'on dit au Lausannois : « L'eau est tirée, il faut la boire. » Quoique peu amateur de ce liquide, il veut au moins qu'il soit bon; et avant de l'approcher de ses lèvres, il en apprécie le fumet, en constate la limpidité. L'eau qui est aujourd'hui l'objet des préoccupations générales, lui est offerte, de part et d'autre, dans des conditions qui paraissent la rendre peu digestible; aussi lutte-t-il énergiquement contre les flots envahisseurs venant du lac de Bret, ou du Pont-de-pierre, et se montre-t-il insensible aux caresses séduisantes des gracieuses Naiades qui président à ces deux sources. Avant de leur ouvrir solennellement les portes du grand réservoir, il désire lier plus étroitement connaissance avec elles.

Les principaux orateurs étaient attendus avec une fiévreuse anxiété. Enfin la joûte commence, d'abord calme, contenue, modeste; puis elle s'anime et s'échauffe: tantôt la phrase prend de perfides souplesses, glisse malicieusement ses traits acérés, ou semble couler poétiquement comme un frais ruisseau sous les hautes herbes et les ombrages; tantôt elle égrène des notes pures et perlées comme le cristal d'une source des Alpes.

D'autres fois, c'est l'ampleur et l'énergie du geste qui le dispute à la persuasive éloquence du discours; alors la péroration s'émaille de piquantes surprises, de curieuses révélations; les arguments s'accumulent, se poursuivent, s'élançant par bonds, semblables au torrent descendant d'un haut lac. Tel on voit le *Forestay* sortir du lac de Bret, et bientôt grossi par les eaux d'un autre ruisseau, descendre les coteaux dans son cours bouillonnant et impétueux.

C'est cette grande lutte oratoire qui engagea M. Braillard à prendre la parole. Son discours, fort goûté, peut se résumer à peu près en ces termes:

« Monsieur le Président et Messieurs. — Dans la question qui nous occupe, question importante soit au point de vue de l'avenir financier de la Com-

mune, soit en ce qui concerne la satisfaction de besoins réels et qui préoccupent à un si haut degré la population de notre ville, je ne puis garder le silence et renoncer à apporter mon concours à la discussion.

Mais avant tout, permettez-moi de me faire l'écho d'un sentiment que j'ai entendu exprimer et que je partage moi-même; c'est la peine qu'on éprouve de voir s'introduire dans notre modeste Conseil, comme elle s'est épanouie à un haut degré dans les chambres fédérales et dans la salle même de notre Grand Conseil, une phraséologie humanitaire et de mauvais goût, que je voudrais, en conscience, voir bannir du milieu de nous.

S'agit-il, pour une société quelconque, de demander une concession, on se présente comme voulant doter la Confédération, le Canton, la Commune de quelque bienfait, favoriser un progrès, faire ce que nos autorités sont dans l'impossibilité de faire.

Je ne nie pas que l'association des capitalistes et des hommes d'initiative, de talent, ne puisse produire de bons fruits; mais de grâce, qu'on abandonne une fois pour toutes cette manie de se poser en bienfaiteurs humanitaires, alors qu'il ne s'agit que d'une spéculation et de l'obtention d'une concession, d'un privilége, d'un monopole. Pour Dieu, Messieurs, qu'on ne nous dote plus.

Sans doute, à certains égards, cela nous procure au sein de nos conseils des orateurs éloquent et d'autant plus convaincus, qu'ils sont à même, plus que personne, d'envisager tous les bons côtés de l'affaire qu'ils patronnent. Sans doute, nous avons le bonheur de trouver dans nos dossiers, d'entendre la lecture de pièces remarquables et qui ne perdent rien de leur valeur poétique et littéraire, au contact d'intérêts essentiellement financiers.

Mais, de grâce, Messieurs, qu'on ne nous dote plus.

Il y a deux classes de bienfaiteurs; ceux qui ne viennent pas nous vanter ce qu'ils nous donnent, et certes Lausanne en a eu et sait les apprécier; puis ceux qui, par d'éloquent discours viennent nous remplir de confusion à l'idée de ce qu'ils ont fait pour nous, pour le public, pour la patrie! »

M. Braillard entre ensuite dans le fond de la question et conclut en déclarant qu'il appuiera le renvoi à la Municipalité, proposé par la Commission.